



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° : 360 portant admission des candidats à l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans différents secteurs disciplinaires pour la session 2022.

Mamoudzou, le 12 décembre 2022

Le Recteur de Mayotte

Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination du M. Gilles HALBOUT, professeur des universités, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 06 mars 2018 et du 10 février 2022 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

Vu la note de service n°2019- 104 du 16 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

ARRETE

Article 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « **enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique** » est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Mayotte au titre de la session 2022 dont les noms suivants :

2nd degré

LVE: Anglais

Madame BACHE Florence Audrey

Monsieur COSKER Stéphane Pierre Albert

Monsieur GASCUEL Thibaut

Monsieur DUCHESNE Nicolas Alain

Madame IDAROSSI Boueny-Fatyma Ahamadi

Monsieur LAMOUCHE Wassim

Monsieur MOUGENEL Yann Thomas Andrew

Monsieur PETIGNY Victor André Louis

Madame ZERIZER Sarah

LVE : Espagnol

Monsieur KLEIN Amaury/ Romuald/ Joris

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur,

Gilles HALBOUT

